

**Appels à propositions d'action indirecte de RDT dans le cadre du programme spécifique de recherche et développement technologique et de démonstration «Structurer l'espace européen de la recherche»**

(2002/C 315/02)

1. Conformément à la décision n° 1513/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2002 relative au sixième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européen de la recherche et à l'innovation (2002-2006) <sup>(1)</sup>, le Conseil a adopté le 30 septembre 2002 le programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration «Structurer l'Espace européen de la recherche» (2002-2006) <sup>(2)</sup> (ci-après «programme spécifique»).

En application de l'article 5, paragraphe 1, du programme spécifique, la Commission des Communautés européennes (ci-après «la Commission») a adopté le 6 décembre 2002 un programme de travail <sup>(3)</sup> (ci-après «le programme de travail») présentant de manière détaillée les objectifs et les priorités dudit programme spécifique ainsi que le calendrier de la mise en œuvre.

Conformément à l'article 9, paragraphe 1, du règlement du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 relatif aux règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités et les règles de diffusion des résultats de la recherche pour la mise en œuvre du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2002-2006) <sup>(4)</sup> (ci-après «règles de participation»), les propositions d'action indirecte de RDT sont soumises dans le cadre d'appels à propositions.

2. Les présents appels à propositions d'action indirecte de RDT sont constitués de la présente partie générale et des conditions particulières décrites dans les fiches ci-annexées. Ces fiches indiquent notamment, pour chaque appel, la ou les dates de clôture de la soumission des propositions d'action indirecte de RDT, une date indicative pour la finalisation des évaluations, le budget indicatif, les instruments et les domaines concernés, les critères d'évaluation des propositions d'action indirecte de RDT, le nombre minimal de participants, les éventuelles restrictions.

3. Les personnes physiques ou morales répondant aux conditions énoncées par les règles de participation et ne tombant pas sous les causes d'exclusion prévues, d'une part, par les règles de participation et, d'autre part, par l'article 114, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes <sup>(5)</sup> (ci-après «les proposants») sont invitées à soumettre à la

Commission leurs propositions d'action indirecte de RDT, sous réserve des conditions qui sont énoncées dans les règles de participation ainsi que dans l'appel concerné.

La Communauté européenne a adopté une politique d'égalité des chances et, à ce titre, les femmes sont particulièrement encouragées soit à soumettre elles-mêmes des propositions d'action indirecte de RDT, soit à participer à la soumission de propositions d'action indirecte de RDT.

4. La Commission met à disposition des proposants des guides des proposants relatifs aux appels, contenant les informations pour la préparation et la soumission d'une proposition d'action indirecte de RDT. Ces guides, ainsi que le programme de travail et d'autres renseignements relatifs aux appels, peuvent être obtenus auprès de la Commission à l'une des adresses suivantes:

Commission européenne  
FP6 Information Desk  
Direction générale RDT  
B-1049 Bruxelles  
Adresse du courrier électronique: fp6@cec.eu.int  
Adresse Internet: www.cordis.lu/fp6

5. Les propositions d'action indirecte peuvent être soumises préférablement sous format électronique, à savoir soit sur CD-ROM, soit sur disquette. Toutefois, les propositions d'action indirecte de RDT peuvent également être préparées et soumises au moyen du formulaire distribué avec le guide des proposants (ci-après «format papier»).

Dès lors que l'outil informatique spécialement configuré pour les besoins des appels dans le système électronique de soumission de propositions (EPSS) est disponible avant la date d'échéance figurant dans l'appel concerné, les propositions d'action indirecte de RDT peuvent être préparées hors ligne («off-ligne») ou en ligne («on-ligne») et soumises en ligne («on-ligne») <sup>(6)</sup>. L'accès au système précité s'effectue à partir du site Cordis [www.cordis.lu](http://www.cordis.lu).

6. Les propositions d'action indirecte de RDT soumises sur CD-ROM, disquette ou sur format papier, adressées par voie postale doivent être reçues par la Commission à l'adresse suivante, et libellées comme suit:

«FP6 — Research Proposal»  
(Référence de l'appel: ...)  
Commission européenne  
B-1049 Bruxelles

<sup>(1)</sup> JO L 232 du 29.8.2002, p. 1.

<sup>(2)</sup> JO L 294 du 29.10.2002, p. 44.

<sup>(3)</sup> Décision de la Commission C(2002) 4791, non publiée.

<sup>(4)</sup> À publier.

<sup>(5)</sup> JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

<sup>(6)</sup> À titre indicatif, l'outil électronique pour la préparation hors ligne («off-line») des propositions d'action indirecte de RDT devrait être disponible au plus tôt en janvier 2003. L'outil pour la préparation des propositions d'action indirecte de RDT et leur soumission en ligne devrait être disponible au plus tôt à la fin février 2003.

Celles déposées directement ou par le biais de mandataires (y compris par des messageries privées) doivent être remises à la Commission à l'adresse suivante, et libellées comme suit:

«FP6 — Research Proposal»  
(Référence de l'appel: ...)  
Commission européenne  
Rue de Genève, 1  
B-1140 Bruxelles

Dans ces deux cas, les propositions d'action indirecte de RDT soumises sur CD-ROM ou sur disquette doivent être obligatoirement accompagnées de la version papier correspondante à inclure dans la même enveloppe.

Les propositions d'action indirecte de RDT soumises soit sur CD-ROM soit sur disquette qui sont incomplètes <sup>(7)</sup>, illisibles <sup>(8)</sup> ou qui contiennent des virus sont exclues, dès lors que la version papier intégrale correspondante fait défaut.

Les propositions d'action indirecte de RDT peuvent être soumises «on-line» <sup>(9)</sup>, via le site Web de Cordis [www.cordis.lu](http://www.cordis.lu).

Les propositions d'action indirecte de RDT soumises «on-line» qui sont incomplètes <sup>(10)</sup>, illisibles <sup>(11)</sup> ou qui contiennent des virus sont exclues.

Les propositions d'action indirecte de RDT qui sont soumises sur format papier et qui sont incomplètes <sup>(12)</sup> sont exclues.

Les propositions d'action indirecte de RDT soumises par courrier électronique <sup>(13)</sup> ou par télécopie sont exclues.

7. Les propositions d'action indirecte de RDT doivent parvenir à la Commission au plus tard à la date de clôture et à l'heure limite fixées dans l'appel concerné. Les propositions d'action indirecte de RDT parvenant après cette date et cette heure sont exclues.

Dans le cas où l'appel concerné le prévoit, elles pourront être reprises dans le cadre d'une session d'évaluation ultérieure.

8. En cas de soumissions successives d'une même proposition d'action indirecte de RDT, la Commission examinera la dernière version reçue avant la date de clôture et l'heure limite prévue dans l'appel concerné.

Dans l'hypothèse où une même proposition d'action indirecte de RDT est soumise sous format papier et sous format électronique (CD-ROM, disquette, «on-line»), la Commission examinera uniquement le texte soumis sous ces derniers formats électroniques.

9. Les proposants sont invités à rappeler la référence de l'appel concerné dans toute correspondance y relative (ex.: demande d'information ou soumission d'une proposition d'action indirecte de RDT).

<sup>(7)</sup> Toute proposition d'action indirecte de RDT doit obligatoirement comporter deux parties: les formulaires (partie A) et son contenu (partie B).

<sup>(8)</sup> Les propositions d'action indirecte de RDT doivent être soumises sous format PDF (version 3 ou version supérieure avec polices intégrées) ou sous format RTF («rich text format»).

<sup>(9)</sup> Voir note 6 de bas de page.

<sup>(10)</sup> Voir note 7 de bas de page.

<sup>(11)</sup> Voir note 8 de bas de page.

<sup>(12)</sup> Voir note 7 de bas de page.

<sup>(13)</sup> Ceci ne concerne pas les propositions d'action indirecte de RDT qui sont soumises «on-line».

## ANNEXE 1

1. **Programme spécifique:** Structurer l'Espace européen de la recherche
2. **Activité:** Soutien aux infrastructures de recherche
3. **Titre de l'appel:** Accès transnational et Activités d'intégration
4. **Référence de l'appel à propositions:** PC6-2002-Infrastructures 1
5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
6. **Date de clôture:** 15 avril 2003 à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
7. **Budget indicatif total:** 190 millions d'euros

Instrument <sup>(1)</sup>	Euros (Millions)
I3	190
AC et ASS	

<sup>(1)</sup> I3 = Initiative intégrée pour infrastructures; AC = Action de coordination; ASS = Actions de soutien spécifique.

8. **Domaines couverts et instruments:**

Domaine	Instrument
Domaine 3.2.1: Accès transnational	ASS
Domaine 3.2.2: Activités d'intégration	I3 et AC

9. **Nombre minimum de participants <sup>(1)</sup>:**

Instrument	Nombre minimum de participants
I3 et AC	3 entités juridiques indépendantes établies dans 3 EM ou EA différents, dont au moins 2 doivent être un EM ou un PCA
ASS	1 entité juridique établie dans un État membre ou un État associé

10. **Restrictions à la participation:** néant11. **Accords de consortium:**

- Les participants à une I3 sont tenus de conclure un accord de consortium.
- Les participants à une AC ou une ASS liée au présent appel ne sont pas tenus de conclure un accord de consortium.

12. **Procédure d'évaluation:**

- L'évaluation s'effectuera selon une procédure en une seule étape.
- Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.

13. **Critères d'évaluation:** Cf. annexe 1B du programme de travail pour ce qui concerne les critères d'évaluation (avec leur pondération et leur note individuelles et la note seuil globale) par domaine et par instrument14. **Échéancier indicatif concernant l'évaluation et les contrats:**

- Résultats de l'évaluation: les résultats devraient être disponibles environ 4 mois après la date de clôture.
- Signature du contrat: les premiers contrats issus du présent appel devraient prendre effet avant la fin de 2003.

<sup>(1)</sup> EM = État membre; EA (en ce compris les PCA) = État associé; PCA = pays candidat associé. Toute entité juridique établie dans un État membre ou un État associé qui se compose du nombre de participants requis peut être l'unique participant à une action indirecte.

## ANNEXE 2

1. **Programme spécifique:** Structurer l'Espace européen de la recherche
2. **Activité:** Soutien aux infrastructures de recherche
3. **Titre de l'appel:** Développement de réseaux de communication — GRIDS
4. **Référence de l'appel à propositions:** PC6-2002-Infrastructures 2
5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
6. **Date de clôture:** 6 mai 2003 à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
7. **Budget indicatif total:** 50 millions d'euros

Instrument <sup>(1)</sup>	Euros (Millions)
I3	50
AC et ASS	

<sup>(1)</sup> I3 = Initiative intégrée pour infrastructures; AC = Action de coordination; ASS = Action de soutien spécifique.

8. **Domaines couverts et instruments:**

Domaine	Instrument
Domaine 3.2.3: Développement de réseaux de communication — GRIDS	I3, AC et ASS

9. **Nombre minimum de participants <sup>(1)</sup>:**

Instrument	Nombre minimum de participants
I3 et AC	3 entités juridiques indépendantes établies dans 3 EM ou EA différents, dont au moins 2 doivent être un EM ou un PCA
ASS	1 entité juridique établie dans un État membre ou un État associé

10. **Restrictions à la participation:** néant11. **Accords de consortium:**

- Les participants à une I3 sont tenus de conclure un accord de consortium.
- Les participants à une AC ou une ASS liée au présent appel ne sont pas tenus de conclure un accord de consortium.

12. **Procédure d'évaluation:**

- L'évaluation s'effectuera selon une procédure en une seule étape.
- Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.

13. **Critères d'évaluation:** Voir annexe 1 B du programme de travail pour ce qui concerne les critères d'évaluation (avec leur pondération et leur note individuelles et la note seuil globale) par domaine et par instrument14. **Échéancier indicatif concernant l'évaluation et les contrats:**

- Résultats de l'évaluation: les résultats devraient être disponibles environ 4 mois après la date de clôture.
- Signature du contrat: les premiers contrats issus du présent appel devraient prendre effet avant la fin de 2003.

<sup>(1)</sup> EM = État membre; EA (en ce compris les PCA) = État associé; PCA = Pays candidat associé. Toute entité juridique établie dans un État membre ou un État associé qui se compose du nombre de participants requis peut être l'unique participant à une action indirecte.

## ANNEXE 3

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les réseaux de formation — recherche Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 1
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 3 avril 2003 et 19 novembre 2003, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 115 millions d'euros pour avril 2003 — 115 millions d'euros pour novembre 2003
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.1.1 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.1.1 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.1.1 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 3 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 4

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les bourses d'accueil Marie Curie pour la formation de chercheurs en début de carrière
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 2
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 2 avril 2003 et 11 février 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 60 millions d'euros pour avril 2003 — 70 millions d'euros pour février 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.1.2 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.1.2 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.1.2 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 3 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 5

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Bourses d'accueil Marie Curie pour le transfert de connaissances
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 3
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 22 mai 2003 et 19 mai 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 40 millions d'euros pour mai 2003 — 45 millions d'euros pour mai 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.1.3 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.1.3 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.1.3 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 4 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 6

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les conférences et programmes de formation Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 4
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** pour les 2 catégories «Séries de manifestations» et «Grandes conférences»: 1<sup>er</sup> avril 2003 et 20 avril 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 10 millions d'euros pour avril 2003 — 10 millions d'euros pour avril 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.1.4 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.1.4 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.1.4 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 3 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 7

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Bourses intraeuropéennes Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 5
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 12 mars 2003 et 18 février 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 55 millions d'euros pour mars 2003 — 55 millions d'euros pour février 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.2.1 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.2.1 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.2.1 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 3 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 8

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Bourses internationales sortantes Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 6
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 21 mai 2003 et 12 février 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 10 millions d'euros pour mai 2003 — 18 millions d'euros pour février 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.2.2 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.2.2 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.2.2 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 4 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 9

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Bourses internationales entrantes Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 7
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 21 mai 2003 et 12 février 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 9 millions d'euros pour mai 2003 — 11 millions d'euros pour février 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.2.3 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.2.3 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.2.3 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 4 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 10

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les primes d'excellence Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 8
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 20 mai 2003 et 18 mai 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 25 millions d'euros pour mai 2003 — 30 millions d'euros pour mai 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.3.1 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.3.1 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.3.1 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 4 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 11

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les prix d'excellence Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 9
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 2 dates de clôture pour les nominations: 20 mai 2003 et 18 mai 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 0,25 million d'euros pour mai 2003 — 0,25 million d'euros pour mai 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.3.2 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.3.2 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.3.2 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 4 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 12

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Chaires Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 10
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** 20 mai 2003 et 21 janvier 2004, tous les deux à 17h00 (heure locale de Bruxelles)
  7. **Budget indicatif total:** 5 millions d'euros pour mai 2003 — 5 millions d'euros pour janvier 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.3.3 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.3.3 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.3.3 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 4 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 13

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Primes européennes de réintégration Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 11
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** Appel ouvert avec soumission en continu à partir du 15 avril 2003 jusqu'au 31 octobre 2004. Les propositions reçues seront évaluées par paquet
  7. **Budget indicatif total:** 20 millions d'euros en 2003 — 19 millions d'euros en 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.4.1 du programme de travail.
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.4.1 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.4.1 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme. Il y aura 4 sessions d'évaluation par an (sélection tous les 3 mois)
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 3 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 14

1. **Programme spécifique:** «Structurer l'espace européen de la recherche»
  2. **Activité:** ressources humaines et mobilité
  3. **Titre de l'appel:** Appel à propositions pour les Primes internationales de réintégration Marie Curie
  4. **N° d'identification de l'appel:** PC6-2002-Mobilité 12
  5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
  6. **Date(s) de clôture de l'appel:** Appel ouvert avec soumission en continu à partir du 15 avril 2003 jusqu'au 31 octobre 2004. Les propositions reçues seront évaluées par paquet
  7. **Budget indicatif total:** 7 millions d'euros en 2003 — 10 millions d'euros en 2004
  8. **Instruments concernés:** voir section 2.3.4.2 du programme de travail
  9. **Nombre minimal de participants:** voir les conditions précisées à la section 2.3.4.2 du programme de travail
  10. **Restrictions à la participation** (types d'organisation, type d'activité, pays tiers): voir les conditions prévues dans les sections 2.3.4.2 et 2.5 du programme de travail
  11. **Accords de consortium:** la conclusion d'un accord de consortium par les participants aux actions indirectes de RDT visées par cet appel n'est pas obligatoire
  12. **Procédure d'évaluation:** l'évaluation se déroulera selon une procédure de soumission en une seule étape; les propositions ne seront pas évaluées de façon anonyme. Il y aura 4 sessions d'évaluation par an (sélection tous les 3 mois)
  13. **Critères d'évaluation:** voir l'annexe Mob-B du programme de travail pour les critères applicables (y compris les pondérations et les seuils de notation pour chaque critère ainsi que le seuil global de notation) par instrument
  14. **Calendrier indicatif pour l'évaluation et la signature des contrats:**
    - Résultats provisoires d'évaluation: il est prévu que les résultats provisoires soient disponibles dans les quelques 3 mois suivant la date de clôture de l'appel
    - Signature des contrats: il est prévu que les premiers contrats résultant de cet appel devraient prendre effet avant la fin de l'année 2003
-

## ANNEXE 15

1. **Programme spécifique:** Structurer l'EER
2. **Activité:** Science et société
3. **Intitulé de l'appel:** Soutien au programme et mise en réseau («appel ouvert»)
4. **Identifiant de l'appel:** PC6-2002-Science et Société 1
5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
6. **Date(s) de clôture:** Appel ouvert, dans le cadre duquel des propositions peuvent être soumises à tout moment jusqu'au 9.12.2003 à 17 h (heure de Bruxelles). Les propositions reçues sont évaluées individuellement ou par lots, en fonction de l'urgence éventuelle et du nombre de propositions reçues, et en tout cas dans les 4 mois qui suivent leur soumission.
7. **Budget indicatif total:** 4 millions d'euros en 2003

Instrument <sup>(1)</sup>	Millions d'euros
CA et SSA	4

<sup>(1)</sup> STREP = Projet de recherche spécifique ciblé; CA = Action de coordination; SSA = Action de soutien spécifique.

8. **Domaine & instruments:**

Domaine	Instruments
4.3.1.1 (a) 4.3.1.2 4.3.2.1 (a), (b) 4.3.2.2 4.3.3.1 (a) 4.3.4.1 (a) 4.3.5.1 (a), (b), (c)	CA et SSA

9. **Nombre minimal de participants <sup>(1)</sup>:**

Instrument	Nombre minimal
CA	3 personnes morales indépendantes originaires de 3 EM ou EA différents, dont au moins 2 EM ou PCA
SSA	Une personne morale originaire d'un EM ou d'un EA

10. **Restrictions à la participation:** aucune. Par ailleurs, toute personne morale établie dans un pays tiers non couvert par les dispositions de l'article 6, paragraphe 2, des règles de participation (les entités implantées dans un pays ayant conclu un accord scientifique et technique avec la Communauté peuvent participer de plein droit) peut également participer au présent appel sous réserve que cette participation soit bénéfique ou essentielle à l'activité proposée, et que le nombre minimum requis de participants des États membres ou des pays associés soit atteint. La Communauté peut contribuer au financement de cette participation.
11. **Accords de consortium:** les participants à des actions de RDT résultant du présent appel ne sont pas tenus de conclure un accord de consortium.
12. **Procédure d'évaluation:**
  - Les propositions seront normalement évaluées par lots, en fonction de la demande et de l'urgence.
  - La Commission se réserve le droit de ne pas évaluer des propositions d'actions de soutien spécifique liées à des conférences, séminaires, ateliers, groupes de travail et activités similaires si celles-ci sont soumises moins de 6 mois avant l'évènement programmé.
  - L'évaluation suivra une procédure en une seule étape.
  - Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.
  - Les propositions d'actions de soutien spécifique seront évaluées par le personnel de la commission assisté le cas échéant par des experts extérieurs (conformément aux dispositions de l'article 9, paragraphe 2, des règles de participation).

<sup>(1)</sup> EM= États membres de l'UE; EA (dont PCA) = États associés; PCA: pays candidats associés. Toute personne morale établie dans un État membre ou un État associé et qui comprend le nombre requis de participants peut être le seul participant à une action indirecte.

- 
13. **Critères d'évaluation:** Voir l'annexe B du programme de travail pour les critères applicables par instrument (y compris la pondération et le seuil applicable à chacun d'entre eux ainsi que le seuil global).
14. **Délais indicatifs d'évaluation et de sélection:**
- Résultats de l'évaluation: la date à laquelle les résultats des propositions seront connus dépendra du cycle d'évaluation dans lequel tomberont les propositions.
  - Conclusion des contrats: les premiers contrats dans le cadre du présent appel devraient prendre effet dans les 9 mois qui suivent la soumission des propositions.
-

## ANNEXE 16

1. **Programme spécifique:** Structurer l'EER
2. **Activité:** Science et société
3. **Intitulé de l'appel:** Semaine Européenne de la Science 2004
4. **Identifiant de l'appel:** PC6-2002-Science et Société 2
5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
6. **Date de clôture:** 13 mai 2003 à 17 h (heure de Bruxelles)
7. **Budget indicatif total:** 3 millions d'euros

Instrument <sup>(1)</sup>	Millions d'euros
CA et SSA	3

<sup>(1)</sup> STREP = Projet de recherche spécifique ciblé; CA = Action de coordination; SSA = Action de soutien spécifique.

8. **Domaine & instruments:**

Domaine	Instruments
4.3.4.1 (b)	CA et SSA

9. **Nombre minimal de participants <sup>(1)</sup>:**

Instrument	Nombre minimal
CA	3 personnes morales indépendantes originaires de 3 EM ou EA différents, dont au moins 2 EM ou PCA
SSA	Une personne morale originaire d'un EM ou d'un EA

10. **Restrictions à la participation:** aucune.
11. **Accords de consortium:** les participants à des actions de RDT résultant du présent appel ne sont pas tenus de conclure un accord de consortium.
12. **Procédure d'évaluation:**
  - L'évaluation suivra une procédure en une seule étape.
  - Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.
13. **Critères d'évaluation:** Voir l'annexe B du programme de travail pour les critères applicables par instrument (y compris la pondération et le seuil applicable à chacun d'entre eux ainsi que le seuil global).
14. **Délais indicatifs d'évaluation et de sélection:**
  - Résultats d'évaluation: devraient être disponibles dans les 4 mois suivant la date de clôture.
  - Conclusion des contrats: les premiers contrats dans le cadre du présent appel devraient prendre effet avant fin 2003.

<sup>(1)</sup> EM = États membres de l'UE; EA (dont PCA) = États associés; PCA: pays candidats associés. Toute personne morale établie dans un État membre ou un État associé et qui comprend le nombre requis de participants peut être le seul participant à une action indirecte.

## ANNEXE 17

1. **Programme spécifique:** Structurer l'EER
2. **Activité:** Science et société
3. **Intitulé de l'appel:** Prix «René Descartes» récompensant la recherche coopérative transnationale de haut niveau
4. **Identifiant de l'appel:** PC6-2002-Science et Société 3
5. **Date de publication:** 17 décembre 2002
6. **Date de clôture:** 13 mai 2003 à 17 h (heure de Bruxelles)
7. **Budget indicatif total:** 1 million d'euros (montant minimal pour un prix: 200 000 euros)

Instrument <sup>(1)</sup>	Millions d'euros
SSA	1

<sup>(1)</sup> STREP = Projet de recherche spécifique ciblé; CA = Action de coordination; SSA = Action de soutien spécifique.

8. **Domaine & instruments:**

Domaine	Instruments
4.3.4.2 (a)i	SSA

9. **Nombre minimal de participants <sup>(1)</sup>:**

Instrument	Nombre minimal
SSA	2 personnes morales originaires de 2 EM ou EA différents, dont au moins 1 EM ou PCA.

10. **Restrictions à la participation:** aucune. Par ailleurs, toute personne morale établie dans un pays tiers non couvert par les dispositions de l'article 6, paragraphe 2, des règles de participation (les entités implantées dans un pays ayant conclu un accord scientifique et technique avec la Communauté peuvent participer de plein droit) peut également participer au présent appel sous réserve que cette participation soit bénéfique ou essentielle à l'activité proposée, et que le nombre minimum requis de participants des États membres ou des pays associés soit atteint. La Communauté peut contribuer au financement de cette participation.
11. **Accords de consortium:** les participants à des actions de RDT résultant du présent appel ne sont pas tenus de conclure un accord de consortium.
12. **Procédure d'évaluation:**
  - L'évaluation suivra une procédure en une seule étape.
  - Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.
13. **Critères d'évaluation:** Voir l'annexe B du programme de travail pour les critères applicables par instrument (y compris la pondération et le seuil applicable à chacun d'entre eux ainsi que le seuil global).
14. **Délais indicatifs d'évaluation et de sélection:**
  - Résultats d'évaluation: devraient être disponibles dans les 4 mois suivant la date de clôture.
  - Conclusion des contrats: le prix devrait être décerné avant fin 2003.

<sup>(1)</sup> EM = États membres de l'UE; EA (dont PCA) = États associés; PCA: Pays candidats associés. Toute personne morale établie dans un État membre ou un État associé et qui comprend le nombre requis de participants peut être le seul participant à une action indirecte.